### RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015





### SOMMAIRE

### **EDITO**

1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION	5
• PRÉSENTATION	6
• FONCTIONNEMENT	
2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION	11
<ul> <li>DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE</li> <li>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</li> <li>ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE</li> <li>RESSOURCES</li> </ul>	19 27
3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME	37

### **Directeur de publication** Gilbert Meyer

### Rédacteur en chef

Sylvie Maurutto sylvie.maurutto@colmar.fr

### Conception

L'attitude 90 - Belfort

#### Impression

Grai Etiquette - Colmar

#### Crédits photos

Colmar Agglomération Pictural - Colmar

### EDITO



**Gilbert Meyer**Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Colmar a peut-être changé d'identité en devenant Colmar Agglomération, mais elle n'a pas changé ses fondamentaux. Aujourd'hui comme hier, ces derniers s'articulent autour d'une doctrine simple ayant fait ses preuves : une situation financière saine grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, une fiscalité

modérée et attractive, une politique d'investissement dynamique et un faible niveau d'endettement. Dans le contexte actuel difficile que connaissent les collectivités territoriales, cette véritable « marque de fabrique » est un gage de sécurité pour l'avenir.

Une étude de l'Observatoire des Villes de France sur les budgets 2014 des Etablissements Publics de coopération intercommunale montre qu'à Colmar Agglomération, les dépenses en charges de fonctionnement sont inférieures de 403 € par an et par habitant à la moyenne nationale (1038 € contre 1 441 €). Les charges de personnel si souvent pointées du doigt dans certaines collectivités sont inférieures à la moyenne nationale de 79 € par an et par habitant. D'ailleurs, elles n'ont pas bougé au niveau de Colmar Agglomération depuis 5 ans alors qu'elles ont augmenté ailleurs de 2 %.

Quant à la dette, Colmar Agglomération n'aura recouru à aucun emprunt au titre de son budget principal depuis 2003, année de sa création. Les seuls emprunts de Colmar Agglomération sont ceux pris en charge à travers les communes membres, lors du transfert des compétences. En revanche, la capacité annuelle de financement des investissements est supérieure de 9,62 M € par rapport aux autres regroupements intercommunaux.

Une conséquence découle de ces paramètres. Elle est heureuse pour l'économie, et donc pour l'emploi: le montant des investissements réalisés par Colmar Agglomération est de 582,80 € par an et par habitant, soit plus 31 % par rapport à la moyenne nationale (443,40 € par an et par habitant).

Il n'est dès lors pas étonnant de constater que cette « marque de fabrique » est un levier d'émulation. En février 2015, les communautés de communes de la Vallée de Kaysersberg (10 communes), du Pays de Brisach (22) et de la Vallée de Munster (16) ont fait appel à Colmar Agglomération afin que soit étudiée la possibilité d'une prise en charge de leurs procédures d'instructions des autorisations d'urbanisme. Un schéma a donc été mis au point afin que le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Ville de Colmar soit mutualisé au profit de 48 communes, en plus de Colmar Agglomération. Huit professionnels ont été embauchés à cet effet, chaque communauté de communes participant financièrement au coût de la prestation, au prorata du nombre d'actes transmis pour instruction.

Il s'agit là d'un service collectif rendu au meilleur prix au regard des effets d'échelle générés par la mutualisation.

# PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

# PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

### CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

### Le périmètre

#### 1er novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / 8 communes.

### 1er janvier 2006

Adhésion de la commune de Jebsheim / 9 communes.

### 1er janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / 14 communes.

#### 30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

#### 1er janvier 2016

Intégration des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Holtzwihr, Muntzenheim, Riedwihr et Wickerschwihr / 21 communes.

### Colmar Agglomération au 1er janvier 2016







	Surface (km²)	Nombre d'habitants		
Andolsheim	11,58	2 284		
Bischwihr	3,25	981		
Colmar	66,57	69488		
Fortschwihr	4,80	1217		
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1842		
Holtzwihr	6,45	1400		
Horbourg-Wihr	9,42	5 5 2 1		
Houssen	6,70	1981		
Ingersheim	7,44	4694		
Jebsheim	14,85	1274		
Muntzenheim	6,48	1157		
Niedermorschwihr	3,35	561		
Riedwihr	3,04	409		
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	2870		
Sundhoffen	12,75	1991	是"在"的"人"的"一"的"一"的"一"的"一"的"一"的"一"的"一"的"一"的"一"的"一	
Turckheim	16,46	3843		
Walbach	5,45	910		
Wettolsheim	8,86	1735	Riedwihr	
Wickerschwihr	2,26	787	Jebsheim Jebsheim	
Wintzenheim	18,97	8 0 3 3	Holtzwihr	
Zimmerbach	2,26	905	Wickerschwihr	
Niedermorschwihr Ingersheim Horbourg-Wihr Turckheim Colmar				
Zimmerbach Walbach	Vintzenheim	ttolsheim	Andolsheim	
Sundhoffen				
	Her	rlisheim-pre	es-Colmar Sainte-Croix-en-Plaine 0 1,25 2,5 5 km	
Service SIG/Topo - 32 Cours Ste Ale-mail: sigtopo@agglo-colmar.fr Copyright©: CA - Reproduction i	-		Impression le: 25/02/2016 Réf: Y:\Projets\2015\012-Communication\CarteCAC\CAC.mxd	

### FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION

### UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

### Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des 21 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

### Les conseillers communautaires

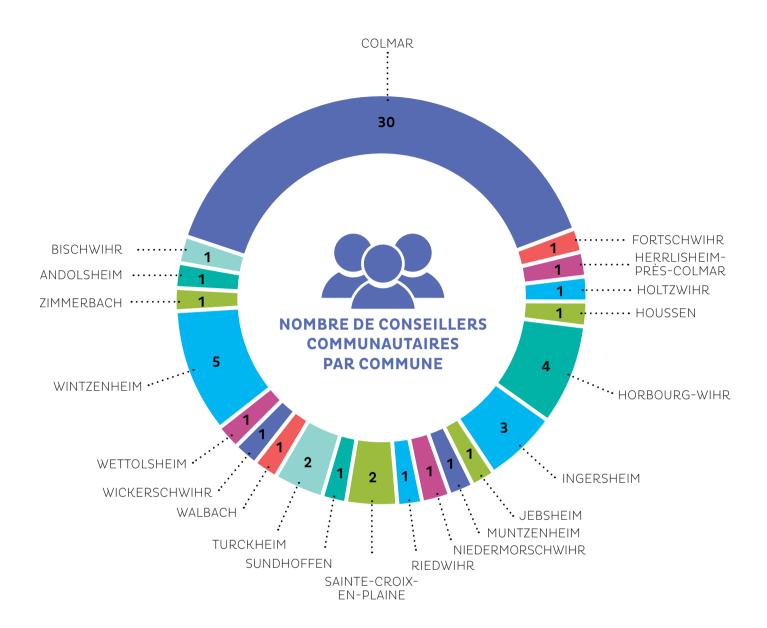
Les conseillers communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

### Le bureau de l'agglomération

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 20 assesseurs.

### LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE

DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.



### O Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

### O Le bureau

Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 20 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

### Le président

Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

### Les commissions

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.









### • La commission consultative des services publics

Comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la commission consultative des services publics a été créée pour l'ensemble des services publics confiés par la communauté d'agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée d'autonomie financière. En 2015, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : sur le service public des transports ; sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

### La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges. Elle s'est réunie 1 fois au courant de l'année 2015.

### L'ACTIVITÉ 2015 EN CHIFFRES

44 marchés publics contractés

9 réunions des maires et vice-présidents

6 réunions du bureau

6 réunions du conseil communautaire

154 délibérations



- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- O ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
- RESSOURCES

# DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

### 1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar Agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population active.

### Quatre leviers principaux:

- développement des relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières.
- maintien d'une pression fiscale limitée sur les entreprises,
- renforcement des outils de soutien à l'économie locale,
- politique foncière dynamique au service de l'implantation des entreprises.

### O Faits marquants en 2015



### 3 réunions de chefs d'entreprises

Trois réunions ont eu lieu sous la forme de « petits-déjeuners d'échange » auxquels ont été conviés, à chaque fois, une trentaine de chefs d'entreprise de l'agglomération (12 mars, 4 juin et 9 octobre).



### Requalification urbaine et économique de l'ancienne gare de marchandises

Entrée en phase opérationnelle de l'étude stratégique de requalification urbaine et économique de l'ancienne gare de marchandises, route de Rouffach à Colmar. Deux comités de pilotage ont eu lieu, associant la SNCF. Ils ont permis d'aboutir à l'identification des premières pistes d'une revalorisation du site à dominante économique sous la forme d'un parc d'entreprises associant locaux d'activités et bureaux.



### Soutien à l'économie locale

Poursuite de la politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers de la mise en place de deux nouvelles aides directes aux entreprises :

- aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération,
- aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services.

### Aide à l'investissement matériel dans les entreprises de Colmar Agglomération

Colmar Agglomération a la volonté de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur son territoire. Il s'agit donc de soutenir les entreprises, mais aussi de leur faciliter les démarches autant que faire se peut. C'est pleinement l'état d'esprit qui a présidé à la création de cette nouvelle aide mise en œuvre en octobre 2015.

Complémentaire aux dispositifs de soutien de la Région Alsace, elle permet d'en accroître l'effet incitatif pour les entreprises de l'agglomération, sans ajouter de démarches administratives supplémentaires pour les dirigeants (qui ne remplissent qu'un seul dossier) et en limitant les coûts de fonctionnement de sa mise en œuvre.

Cette action s'appuie sur les critères d'éligibilité et de calcul du dispositif «d'aide régionale à l'investissement» de la Région Alsace. Calculée sur la même assiette de dépenses que celle retenue par la Région, elle consiste en une majoration de 50 % de la subvention attribuée par la Région Alsace.

Ainsi, avec l'aide de Colmar Agglomération (plafonnée à 50 000 €), le soutien complémentaire s'élève à :

7,5% de l'assiette éligible pour une entreprise en phase de création-reprise

de l'assiette éligible pour une entreprise en phase de développement

### O Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activité ou de sercice

DE SUBVENTION
DES TRAVAUX RÉALISÉS
PAR LE NOUVEL
EXPLOITANT
D'UN LOCAL VACANT

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. Dans cette perspective, il est entendu qu'un local vacant véhicule une image négative.

Colmar Agglomération a donc souhaité mettre en place une aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière.

Ce dispositif consiste en une subvention de 20 % des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vacant (sans délai de vacance minimal), dans la limite de 6 000 € d'aide. Les travaux réalisés doivent être conformes aux règlements d'urbanisme, et les autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).

### O Aide à l'immobilier d'entreprise

Depuis 2006, Colmar Agglomération délivre une aide à l'immobilier d'entreprise en complément du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation (FDAI). L'objectif consiste à favoriser la réalisation des investissements immobiliers concourant à la création d'emplois.

Ce dispositif permet, à travers la délivrance d'une avance remboursable sans intérêts, de soutenir les entreprises industrielles dans l'acquisition, la construction ou encore l'extension de leurs bâtiments.

- Le prêt sans intérêts est remboursé sur une durée comprise entre 8 et 12 ans.
- Le projet est réalisé sous crédit-bail via la société Alsabail, maître d'ouvrage de la construction.
- Depuis le début de la mesure, Colmar Agglomération a soutenu 9 entreprises pour un capital prêté de 1559 440 €.



En 2015, ce dispositif a permis de soutenir

LA SARL UBERTIHOME

(MONDIAL UBERTI'S)

à hauteur de **50000 €** 

> 2 emplois supplémentaires prévus



### O Zones industrielles et d'activités

#### Zone industrielle et d'activités de Colmar



Réaménagement de la rue Lavoisier (1º tranche) entre le giratoire de la rue du Ladhof et la rue André Kiener

Montant

**720000**<sup>€</sup>TTC

#### Zone d'activités de Sainte-Croix-en-Plaine

Un lot a été vendu dans le secteur SISCO, permettant l'**installation de l'entreprise API Développement** sur une surface totale de 1748 m<sup>2</sup>

Montant

102 295<sup>€</sup> TTC

Un terrain d'une superficie de 3 291 m² a été vendu à l'entreprise SCI EMERAUDE (INTERFERM) en secteur SISCO

Montant

198594€TTC

Zone d'activités de Horbourg-Wihr

**Les travaux de viabilisation** de la première tranche ont été achevés en mars 2015

Montant global de travaux

800000€TTC

### O Panneaux aux entrées de Colmar Agglomération



### 2. EMPLOI

### O La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Chiffres clés 2015

### 109 454 h

d'insertion réalisées au 31 décembre (Pôle Habitat et Ville de Colmar compris)

### 16 chantiers

de démolition, construction, réhabilitation, résidentialisation, travaux publics et espaces verts

### 262 bénéficiaires

71% sont issus de la zone prioritaire, 43% sont des jeunes et 21% des seniors

### 79%

ont un niveau CAP – BEP voire aucun diplôme

### 117 entreprises

de tous corps d'états



### Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2015

- · Réaménagement des voies avenue de l'Europe
- · Travaux d'extension du musée Unterlinden
- Travaux du parvis du musée Unterlinden
- Construction de 56 logements et locaux commerciaux – route de Neuf-Brisach
  - Construction de 27 logements éco quartier et locaux commerciaux rue d'Amsterdam





### O Le salon régional

### de la formation et de l'emploi

Colmar Agglomération soutient l'association Jeune emploi formation dans l'organisation du Salon régional formation emploi.

L'édition 2015 s'est déroulée au Parc des Expositions de Colmar, les 23 et 24 janvier, avec plus de 20 000 visiteurs et 300 exposants dont 58 % ont recruté des candidats rencontrés à cet évènement (39 % pour des contrats à durée indéterminée).

Montant global de l'aide 385€

### O Autres actions en faveur de l'emploi

Colmar Agglomération soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

#### **MISSION LOCALE DES JEUNES**

- 184 830 € de subvention annuelle
- 1457 jeunes accompagnés dont 62% des bénéficiaires ont pu accéder à un emploi ou une formation

#### PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- 15 798 € de subvention
- 16 prêts d'honneur accordés pour 138 100 €
- 79 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi
- 7% avaient moins de 26 ans / 21% plus de 45 ans
- 39 emplois créés ou maintenus
- 50 % des bénéficiaires sont parrainés par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité

#### SOUTIEN AUX STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Depuis 2015, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs centres communaux d'action sociale, l'action des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).
- 11 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), bénéficiant de l'agrément de l'Etat validé par le Conseil Départemental de l'insertion par l'activité économique, œuvrent sur le territoire de Colmar Agglomération et constituent des partenaires de l'agglomération notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

En 2015, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à 36159€.

### 3. UNIVERSITÉ

### O L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Les deux campus universitaires de l'UHA accueillent 1857 étudiants sur deux sites principaux : le Grillenbreit et le Biopôle.

Rattaché à l'UHA, l'IUT de Colmar propose :

- · 9 diplômes universitaires de technologie (DUT),
- · 10 licences professionnelles (LP),
- · 3 formations internationales,
- · 2 formations exportées à Douala au Cameroun.

La faculté de marketing et d'agrosciences propose plusieurs formations professionnelles de niveau licence et master dans les domaines du commerce et de l'agroalimentaire. Deux laboratoires de recherche lui sont rattachés:

• le laboratoire vigne biotechnologies environnement (LVBE) au Biopôle,

• le centre de recherche sur les médiations (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) au Grillenbreit.

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage, ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

L'Université de Haute-Alsace se place au cinquième rang national en proportion d'étudiants apprentis.



### 🔾 Les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA



Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence « enseignement supérieur » a été transférée à la communauté d'agglomération.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville, Colmar Agglomération, compétente en matière d'enseignement supérieur poursuit l'accompagnement de l'UHA sur le territoire de l'agglomération.

Le conseil communautaire réuni le 24 septembre 2015 a ainsi voté une contribution de 18 500 euros au profit de l'UHA pour soutenir des projets d'étudiants (subvention en fonctionnement de 1500 euros) et des investissements (subventions de 6 000 euros pour l'équipement en vidéo projection de deux salles

de la faculté de marketing et d'agrosciences et de 11000 euros pour le renouvellement du système multimédia d'un amphithéâtre sur le campus du Grillenbreit).

Colmar Agglomération soutient également pour la troisième année consécutive l'organisation par l'UHA du Trophée des fruits et légumes d'Alsace (subvention de 3 000 euros au titre de 2015). Il s'agit d'un concours d'innovation alimentaire associant les étudiants des licences agronomie/agroalimentaire et marketing/vente des campus de Colmar du Biopôle et du Grillenbreit.

### Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribuera à hauteur de 1,63 million d'euros au volet ESRI (enseignement supérieur recherche innovation) du contrat de plan Etat-région (CPER) couvrant la période 2015-2020 (sur les 13 millions d'euros d'opérations inscrites).



### OPÉRATION PHENOTIS

(déconstruction / reconstruction de serres)

contribution de **0,375 million d'€** (montant d'opération de 2 millions d'€)

### RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT GÉNIE BIOLOGIQUE DE L'IUT DE COLMAR

contribution de **0,625 million d'€** (montant d'opération 2,5 millions d'€)

### DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT DE L'LLLBERG À MULHOUSE

contribution de **0,125 million d'€** (montant d'opération de 6 millions d'euros)

### AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE COLMAR

contribution de **0,125 million d'€** (montant d'opération de 0,5 million d'€)

#### CRÉATION D'UN PÔLE DE FORMATION

autour du bilinguisme à l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Colmar (ESPE) contribution de

**0,250 million d'€** (montant d'opération de 1 million d'€)



Exemple d'action prévue par le CPER au titre de la recherche et innovation

**PHENOTIS** contribution de

0,131 million d'€

(montant d'opération de 1 million d'€)

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 1. TRANSPORTS PUBLICS

Autre compétence obligatoire de Colmar Agglomération, l'aménagement du territoire communautaire passe beaucoup par l'organisation des transports publics.

En la matière, le périmètre de Colmar Agglomération est joint à celui de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun. Ils constituent ainsi un ensemble cohérent pour assurer une offre de transport public dynamique.

Dans le cadre d'une délégation de service public, le service de transports en commun est assuré par un seul et même prestataire : la TRACE.

### O Les investissements pour améliorer le réseau

### Mise en accessibilité de 63 arrêts de bus

(programme 2014 et 2015) pour les personnes à mobilité réduite pour un montant de 800 000 € ττc

Afin d'améliorer le service de transport aux habitants en situation de handicap, Colmar Agglomération a augmenté le service TRACE MOBILE de 650 courses / an pour un montant de 20 000  $\in$ .



### La gratuité des transports publics pour les collégiens

Public visé = les collégiens pendant l'année scolaire.

Seule la période des vacances (estimée à 3 mois) reste à la charge des familles pour un montant de 51 euros par abonnement annuel.

Colmar Agglomération finance donc 129 euros par abonnement.

Près de 1122 familles ont déjà bénéficié du dispositif au titre de l'année 2015.



COÛT GLOBAL POUR L'AGGLOMÉRATION EN 2015

145 400€

### Les partenariats / intermodalité des transports en commun

- Colmar Agglomération a poursuivi sa participation aux projets d'échelle régionale. Ainsi le site Internet des transports en commun «Vialsace» a vu ses fonctionnalités accrues avec notamment un calculateur tarifaire et l'intégration de l'offre d'autopartage et de covoiturage. La participation de Colmar Agglomération s'est élevée à 12850 € TTC pour l'année 2015.
- Colmar Agglomération a poursuivi sa participation à la liaison Colmar/Breisach à hauteur de 10700 € pour 2015. De plus, Colmar Agglomération s'est engagée à participer à l'étude menée par la Région pour la mise en œuvre d'un transport à haut niveau de service (THNS) pour un montant de 20000 €.
- Enfin, Colmar Agglomération a poursuivi sa participation à la navette des crêtes à hauteur de 6 210 €, en 2015.

### Le budget transport

Le budget transport est financé à titre principal par :

- les recettes provenant de la taxe de versement transport dont le taux de 0,60% à 0,65% en 2015 sur Colmar Agglomération = 6 764 428 euros,
- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat = 172 582 euros,
- la participation du Conseil Départemental aux transports scolaires = 146 884 euros,
- la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel = 171600 euros,
- le reversement de la TVA pour les biens acquis par Colmar Agglomération et mis à disposition de la STUCE pour la réalisation du service de transports publics = 72 376 euros,
- les recettes de billetterie encaissées par la STUCE en 2015 s'élèvent à 1909 436 euros (+ 2,5% par rapport à 2014).



### 2. AUTRES MODES DE TRANSPORTS : le plan de déplacements urbains (PDU)

### Objectifs

Le PDU a été approuvé en juin 2012 pour une durée de 10 ans, en vue de concevoir une politique générale des transports répondant aux objectifs suivants :

- Développer une offre de transport compatible avec les enjeux de développement durable, notamment en réduisant le trafic automobile.
- Améliorer le fonctionnement du territoire en termes de transport.
- · Promouvoir un cadre de vie de qualité,
- Organiser l'offre en matière de stationnement à l'échelle de l'agglomération,
- Favoriser les modes de transports doux et étendre le réseau de circulation douce.
- · Contribuer à la diminution de la pollution.

### O Etude de jalonnement sur le réseau

Dans le cadre de l'axe 1 du PDU (réseau viaire, circulation, livraison), une étude de jalonnement a été lancée en 2015 afin de proposer des préconisations sur la signalisation directionnelle pour faciliter le guidage des poids lourds sur les axes les plus adaptés.

Préconisations sur la signalisation directionnelle pour faciliter le guidage des poids lourds



(soutien du Conseil Départemental à hauteur de 30 % au titre du Contrat Territoire de Vie)



### O Le schéma communautaire des pistes cyclables

Dans le cadre du schéma communautaire des pistes cyclables adopté en 2011, et de l'axe 5 du PDU (développement des modes de transports doux), le programme de réalisation des pistes se poursuit pour compléter les itinéraires entre les communes et la Ville de Colmar à l'échelle de l'agglomération.

Une carte intercommunale des pistes cyclables a par ailleurs été élaborée et diffusée, notamment lors de la journée de l'environnement consacrée au vélo. Cette carte a été complétée par des boucles autour de Colmar, proposant des itinéraires sécurisés (sous forme de « Z'Cartes » en format carte bleue).



### 3. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

### O Le bilan triennal du PLH

L'agglomération a réalisé le bilan triennal de l'ensemble des actions de son PLH.

Les objectifs de 8 actions sont aujourd'hui atteints et 7 actions sont en cours de réalisation.

### O L'aide au portage foncier des communes membres

Ce dispositif est une aide au financement du portage foncier pour soutenir les opérations d'acquisitions foncières réalisées par les communes de l'agglomération et/ou les organismes de logement social pour produire des logements aidés. Les opérateurs bénéficient d'une subvention de Colmar Agglomération versée en 4 fois sur une durée de 4 années.

En 2015, Colmar Agglomération a versé 8 400 € à Habitats Haute-Alsace (prise en charge des intérêts du prêt Gaia) pour la construction de 40 logements à Horbourg-Wihr.



### Les perspectives

Un avenant au PLH sera réalisé en 2016 visant à incorporer toutes les communes ayant intégré le périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Arrivant à échéance en février 2017 et compte-tenu des délais nécessaires à l'adoption d'un nouveau PLH, les études seront lancées en 2016.

### 4. SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES MEMBRES

Le conseil communautaire du 18 décembre 2014 a confirmé le soutien apporté par Colmar Agglomération aux projets portés par ses communes membres. Ainsi, une enveloppe pour l'aide aux investissements a été fixée à hauteur de 4,5 M€ pour une première période portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016.

Ces fonds de concours sont versés sur la base des dossiers d'équipement présentés par les communes selon les règles et conditions applicables dans ce domaine.

En 2015, huit communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 2,6 millions d'euros.

### 5. ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

### O Système d'information géographique

Le système d'information géographique de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire.

#### **Réalisations SIG**

- Intégration et mise aux normes des données numériques des documents d'urbanisme des 60 communes dont les autorisations d'urbanisme sont instruites par Colmar Agglomération,
- · Environ 1500 plans confectionnés,
- $\cdot$  270 extractions de données topo et SIG (2400 ha) pour des études et projets,
- Déploiement de la consultation du cadastre et de l'urbanisme sur le nouvel outil IntraGéo (350 utilisateurs professionnels enregistrés),
- Déploiement de solution de consultation du cadastre sur smartphones pour les élus et services,
- Administration de www.agglo-colmar.fr (10 600 visites pour 7 000 utilisateurs professionnels et particuliers),
- Evolution de l'outil de gestion géolocalisée du patrimoine de voirie pour la Ville de Colmar (13 000 objets géo-référencés) et extension du projet au service des espaces verts,
- Catalogage des données du SIG pour un référencement au niveau régional, national et européen (Directive Inspire),
- Préparation et suivi de l'opération de thermographie aérienne 2015-2016.

#### Réalisations topographiques

- · Réalisation de 30 procès-verbaux d'arpentage
- · Récolement de données dans les zones d'activités
- Mise à jour de plans topographiques sur 30 km de voirie
- Levés topographiques pour les projets de pistes cyclables, zones d'activités, voiries...



### O La base nautique de Colmar-Houssen Au cours de l'été 2015, le nombre de jours d'ensoleillement a été exceptionnel, mais les chaleurs excessives ont vraisemblablement freiné la venue des usagers. - 2015 = 45 605 entrées et 60 872 € de recettes Rappel - 2014 = 28 958 entrées et 110 195 € de recettes - 2013 = 52 601 entrées et 175 743 € de recettes - 2012 = 45 644 entrées et 133 309 € de recettes Les travaux réalisés sur le site Démarrage d'un projet d'extension pour un montant de 1200 000€ consistant en l'aménagement d'une plaine de jeux et de zones ombragées, avec la réalisation d'un premier espace ombragé (avec tables de pique-nique et ponton) pour un montant de 80 000 €. Événements - Un évènement majeur : le triathlon de Colmar avec plus de

2000 participants. - 18 animations gratuites en partenariat avec des associations locales. Vie associative - 41 créneaux horaires ont été occupés par l'ACSS (sauvetage secourisme de Colmar) pour son entraînement. - 9 créneaux occupés par le club Colmar évasion plongée (CEP). - 11 créneaux occupés par le club de plongée A+ Colmar. - 3 stages d'animation été. Contrôle de l'Agence régionale de la santé Un prélèvement a été fait chaque semaine et aucune remarque n'a été formulée par l'Agence régionale de la santé. La base nautique conserve une qualification d'eau excellente



au titre de l'année 2015.



### O Aires d'accueil des gens du voyage

Concernant les aires d'accueil, les taux d'occupation des sites de Colmar (pouvant accueillir 18 familles) et Horbourg-Wihr (pouvant accueillir 14 familles) sont restés sensiblement stables d'une année sur l'autre avec un taux moyen de 45%.

### Fourrières



#### Fourrière animale

En 2015, 741 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 776 en 2014, soit une baisse de 4.5 %.

La participation financière de Colmar Agglomération à la SPA pour la gestion de la fourrière animale a été de 66 900 € pour l'année 2015.



#### Fourrière automobile

829 véhicules ont été mis en fourrière en 2015 contre 731 en 2014, soit une nouvelle hausse conséquente de 13 % après celle de 10 % observée l'année précédente.



### ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### 1. ANIMATIONS ÉTÉ 2015

Le nombre de participants et de stages proposés durant les 8 semaines de congés scolaires de l'été 2015 repartent à la hausse grâce à de nouveaux partenariats associatifs:

- · 2 408 jeunes accueillis (2 366 en 2014, +1,8%),
- 5 341 places de stages payants occupées durant l'été 2015 (5 287 en 2014, +1%), à rapporter aux 6 945 places de stages payants disponibles (7 119 en 2014),
- taux d'occupation = 77 % (75 % en 2014),
- 2 203 enfants originaires de Colmar Agglomération (+3,8%), soit 91,4% des participants.

### Budget = 360 503 € dont :

- · 258 728 € de subventions aux associations (en hausse de 8,2%),
- participation financière des familles = 238 728€ (+8,9%),
- direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDSCPP) = 20 000 € (stable),
- Colmar Agglomération = 96615 € (97264€ en 2014, soit -0,7%) dont 66027 € à la Ville de Colmar pour ses prestations.







### 2. ENVIRONNEMENT

### O L'éducation à l'environnement depuis les locaux pédagogiques de l'Observatoire de la nature

Véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement qui accueille chaque semaine notamment des scolaires, de la maternelle au lycée, l'Observatoire de la nature est aussi exemplaire par la réhabilitation de bâtiments anciens et la construction de locaux neufs (toiture végétalisée, géothermie, etc.).

Le niveau d'activités relatives à l'éducation à l'environnement atteint des records avec plus de 9500 personnes accueillies en 2015 toutes animations confondues, soit l'équivalent de plus de 2 200 journées-participants par an et par animateur, alors que la moyenne régionale pour les structures de taille similaire est de 1800.

### O Les différentes actions pour la maîtrise de l'énergie

En 2015, près de 450 logements ont bénéficié d'une aide de Colmar Agglomération pour la rénovation thermique de l'habitat ; cela représente un volume financier de 350 000 €, pour un montant de travaux réalisés à hauteur de 1500 000 €.

L'ensemble des logements des communes membres de Colmar Agglomération étant désormais éligibles depuis 2015 à ce dispositif, on a vu, au mois de décembre 2014, des aides de Colmar Agglomération être attribuées à des particuliers ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique de leur logement dans les communes de Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Turckheim, Wintzenheim, et même un premier dossier à Walbach.

D'une manière générale, entre le début et la fin de l'année 2015, 750 personnes auront trouvé auprès des animateurs de l'Espace info énergie (EIE) un accompagnement dans la recherche d'informations préalables et la préparation de travaux d'économies d'énergie.

Par ailleurs, l'EIE aura initié ou participé à près d'une vingtaine d'animations hors ses murs, notamment lors de la Fête de la nature qui a été organisée par l'Observatoire de la nature au mois de mai 2015, la foire Eco Bio d'Alsace au Parc des Expositions de Colmar au mois de mai 2015, ou encore le 5ème salon de la rénovation énergétique tenu à Wintzenheim au mois de septembre 2015.

450
LOGEMENTS
ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE
POUR LA RÉNOVATION
THERMIQUE



### 3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

### Parmi les investissements réalisés en 2015, on peut noter les opérations suivantes :

- réalisation de la première tranche des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement pour gérer les eaux pluviales sur la partie aval de Wintzenheim pour un montant global de 2670000€HT, comprenant un collecteur sur 1500 mètres linéaires et un bassin de rétention de 4000 m³.



- mise en service de la station d'épuration de Jebsheim au terme de travaux d'un montant de 1800 000 M€HT,
- des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement secteur du Krebsweg à Colmar pour 1500 000 €HT.
- dernière tranche du renouvellement des réseaux d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales dans la Grand'rue à Turckheim : 500 000 € HT,
- pose d'une étanchéité sur la dalle du réservoir d'eau potable de 20 000 m³ à Ingersheim : 300 000 € HT,
- réhabilitation sans tranchée du réseau d'assainissement rue de l'Est et rue de Sélestat à Colmar : 300 000 € HT.
- automatisation de la vanne de crue sur le réseau d'eaux pluviales à Herrlisheim : 160 000 € HT,
- campagne de contrôle des branchements chez les particuliers à Horbourg-Wihr : 886 contrôles réalisés pour un montant de 80 000 €.

### 4. GESTION DES DÉCHETS

### O Poursuite de l'extension bio-déchets

- Hors Colmar, toutes les communes bénéficient désormais de la collecte des bio-déchets.
- A Colmar, cette collecte a été étendue au quartier Sainte-Marie.

La collecte des bio-déchets permet de réduire considérablement la production des ordures ménagères. En dix ans, la diminution d'ordures ménagères est de 9 004 tonnes. Dans le même laps de temps, la production de bio-déchets a atteint fin 2015 les 2 860 tonnes.

Cette nouvelle collecte n'induit aucune augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui, depuis quatre ans, est fixée à 7,95%.



63000

usagers pratiquent la collecte des bio-déchets

> sur le territoire de Colmar Agglomération

### O 1<sup>er</sup> bilan très satisfaisant pour la nouvelle déchetterie du Ladhof

#### Ce nouvel équipement a ouvert le 4 juillet 2015 avec :

- un quai spécifique pour la dépose des déchets verts ;
- une ressourcerie permettant de récupérer les objets pouvant encore être réutilisés ;
- une collecte permanente des déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, produits de traitement, phytosanitaires, et autres);
- une collecte des plastiques en plusieurs filières selon leurs natures (polystyrène, gobelets, films, jouets, pots de fleur, sol PVC, encadrement de fenêtre, etc);

Par ailleurs, ce site est structuré autour d'un grand quai où l'on retrouve toutes les filières habituelles réparties en 16 bennes.

Les premiers bilans traduisent une augmentation du taux de recyclage des déchets. Celui-ci est passé de 60 % sur l'ancien site à 80 % sur le nouveau. Les frais de gestion n'ont pas augmenté malgré l'implantation de cette nouvelle déchetterie sur un terrain de 1 ha.

Par ailleurs, la diversité des filières de tri est plus importante, 35 filières sont à la disposition des usagers contre 19 précédemment.

Depuis le 4 janvier 2016, le contrôle d'accès des usagers est pratiqué sur l'ensemble des déchetteries. 30 000 usagers ont retiré leur carte. Ce contrôle d'accès permettra de mieux suivre la pratique de nos sites.



### O Tri des emballages : la collecte continue de progresser

Courant 2015, le centre-ville de Colmar a fait l'objet d'un programme de remplacement des anciens sites de tri des emballages. Neuf d'entre eux ont été refaits pour voir leur capacité doubler et leur intégration dans le paysage s'améliorer (grâce à leur enfouissement). En 2015 le site de Niedermorschwihr a également été enfoui.

Quant aux projets menés avec les bailleurs :

- avec Pôle Habitat : 12 sites (rue d'Amsterdam, route de Neuf-Brisach, rue de Berlin),
- avec LogiEst: 2 sites (rue des Brasseries).

L'année 2015 se solde par une nouvelle progression dans la collecte :

- pour les papiers et bouteilles plastiques, les quantités augmentent de 2,5% pour dépasser les 6 000 tonnes collectées.
- côté verre, la tendance est la même, les quantités progressent de 2% pour dépasser les 4 000 tonnes.

Cette progression est aussi le résultat du travail des contrôleurs qui sillonnent Colmar et son agglomération. En 2015, 32 000 contrôles ont été effectués.

+2,5 %
DE PLASTIQUE ET PAPIER
COLLECTÉS EN 2015
SOIT + DE 6000 TONNES



+2%
DE VERRE
COLLECTÉS EN 2015
SOIT + DE 4000 TONNES

### O Poursuite du programme local de prévention des déchets

Colmar Agglomération s'est engagée à développer un programme local de prévention des déchets. Son but est de réduire la production des déchets par :

- la réalisation d'opérations de sensibilisation des enfants dans les classes de CE2 (opération Ecol'o tri);
- l'ouverture de sites de proximité pour la dépose de déchets verts à Herrlisheim, Walbach et Zimmerbach;
- la promotion du compostage individuel et du jardinage au naturel, par l'organisation de formations au niveau des jardins familiaux;

- la remise de couples de poules pondeuses (206 foyers participants pour cette première);

- l'ouverture d'une ressourcerie sur la déchetterie du Ladhof. Sa vocation est de détourner du traitement des déchets, des objets pouvant encore servir;

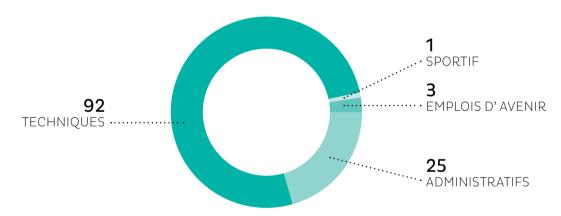
- la réalisation de diverses actions de sensibilisation sur le thème du gaspillage alimentaire, la collecte des textiles usagés.



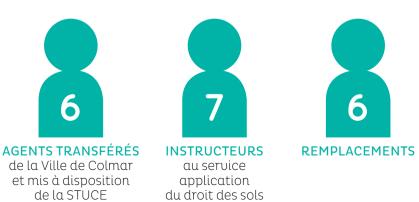
### RESSOURCES

### 1. Ressources humaines

### **EFFECTIF TOTAL > 121 AGENTS**

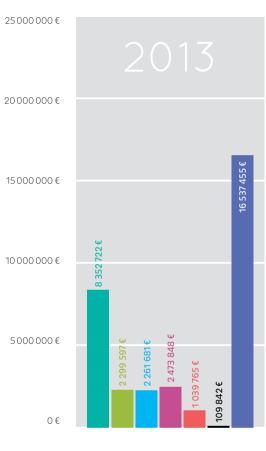


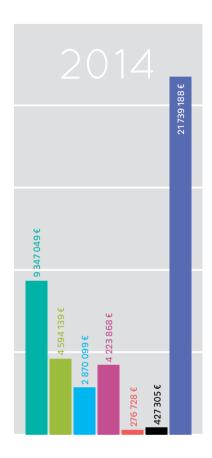
### 6 DÉPARTS ET 20 RECRUTEMENTS DONT :

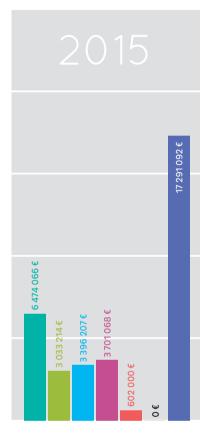


### 2. FINANCES

O Dépenses d'investissements réalisées







- Budget général
- Assainissement
- Eau
- Déchets
- Transports
- ZAE
- Total consolidé

Programme réalisé sans aucun appel à l'emprunt et en mobilisant près de

11 M€ d'autofinancement

Le montant des investissements de Colmar Agglomération réalisés en 2015 a connu une baisse par rapport à 2014, qui était une année exceptionnelle avec notamment l'acquisition des bâtiments administratifs ou la modernisation des déchetteries, mais ce montant reste supérieur à 2013 de + 4,6 %.

Parmi les réalisations 2015, il est à noter les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus pour un montant de 602 K€ sur le budget annexe des transports urbains.

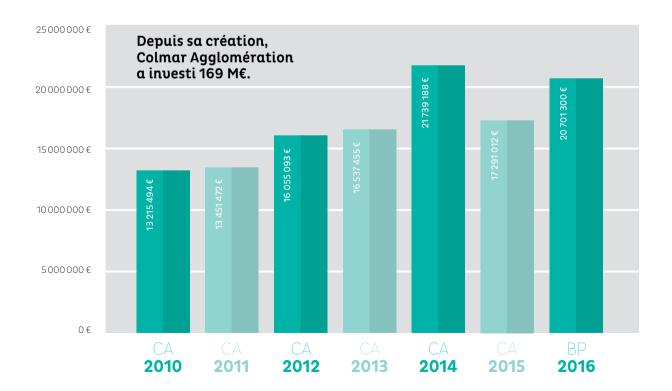
Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement totalisent globalement un niveau de réalisation comparable aux années précédentes.

Pour le budget général sur 6,5 M€ réalisés, 2,6 M€ soit 40 % des réalisations, correspondent à des subventions d'investissement de Colmar Agglomération à ses communes membres (pour 1,965 M€), aux entreprises qui se créent ou s'étendent dans de nouveaux locaux (0,6 M€), ou aux particuliers (travaux d'économies d'énergie, aides diverses à l'habitat).

Colmar Agglomération a réalisé ce programme sans aucun appel à l'emprunt en mobilisant près de 11 M€ d'autofinancement.

Les recettes fiscales de Colmar Agglomération se stabilisent en 2015 malgré la conjoncture nationale défavorable. Elles s'élèvent à un total de 33,480 M€ (33,537 M€ en 2014).

### O Evolution des dépenses d'équipement





# TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME

### TROMBINOSCOPE (AU 1ER JANVIER 2016)

### LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



Gilbert MEYER Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

### LES VICE-PRÉSIDENTS



Lucien MULLER 1er Vice-Président délégué au développement économique, à l'attractivité du territoire et aux relations avec les agences de développement économique régionales et départementales



Jean-Marie BALDUF 2e Vice-Président délégué aux finances et budgets, à la présidence de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) et aux rapports avec les partenaires institutionnels



Serge NICOLE 3e Vice-Président délégué à la gestion des affaires courantes l'administration générale de Colmar Agglomération, à la gestion des ressources humaines. à la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel, à la présidence du Comité Technique Paritaire intéressant le personnel de Colmar Agglomération, à la présidence de la commission consultative des services publics



Philippe ROGALA 4º Vice-Président délégué aux déplacements et aux transports (transports urbains, PDU, TGV Est et Rhin-Rhône)



Mathieu THOMANN 5<sup>e</sup> Vice-Président délégué à l'environnement (présentation des milieux naturels, observatoire de la



François HEYMANN 6e Vice-Président délégué à l'entretier du patrimoine immobilier et des voiries d'intérêt. communautaire (entretien et renouvellement des voiries de zones d'activités)



**Christian KLINGER** 7e Vice-Président délégué aux équipements (base nautique de Colmar-Houssen, fourrière automobile) et aux gens du voyage



Jean-Claude **KLOEPFER** 8º Vice-Président délégué à l'eau potable, à l'assainissement collectif et aux eaux pluviales



Stéphanie **BARDOTTO-GOMEZ** 9° Vice-Présidente déléguée à la politique de la ville (prévention de la

délinquance) et au dispositif

« animations été »



Jean-Pierre **BECHLER** 10° Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, à l'emploi et à l'insertion économique, et aux relations avec les chambres consulaires



**Guy WAEHREN** 11e Vice-Président délégué à la valorisation de la gestion des déchets des ménages et assimilés

### LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

\_\_\_\_\_



COLMAR Saloua BENNAGHMOUCH



COLMAR
Nejla BRANDALISE
déléguée au Plan
Intercommunal de Sauvegarde



Cédric CLOR



Tristan DENECHAUD



COLMAR
Laurent DENZERFIGUE



COLMAR

Béatrice ERHARD



COLMAR René FRIEH



COLMAR
Claudine GANTER



COLMAR
Serge HANAUER



Yves HEMEDINGER délégué à l'urbanisme et au SCOT



COLMAR
Frédéric HILBERT



COLMAR
Catherine
HUTSCHKA



COLMAR
Matthieu JAEGY



COLMAR
Brigitte KLINKERT



COLMAR

Philippe LEUZY

délégué à la politique locale du commerce et au soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire



COLMAR
Corinne LOUIS



COLMAR
Christian
MEISTERMANN



Manurêva PELLETIER



COLMAR
Robert REMOND



COLMAR
Catherine
SCHOENENBERGER

### LES CONSEILLERS **COMMUNAUTAIRES** (suite)



Jean-Paul SISSLER



COLMAR Cécile STRIEBIG-THEVENIN



Odile **UHLRICH-MALLET** déléguée à l'enseignement



Victorine VALENTIN



COLMAR Jean-Jacques WEISS



COLMAR Céline **WOLFS-MURRISCH** 



HORBOURG-WIHR **Christian DIETSCH** délégué à l'assainissement non collectif



HORBOURG-WIHR Pascale KLEIN



HORBOURG-WIHR **Geneviève SUTTER** 



INGERSHEIM Jean-Marc BETTINGER délégué au dispositif



**INGERSHEIM** Patricia MIGLIACCIO



SAINTE-CROIX-EN-PI AINE Monique LIHRMANN

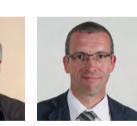


Francis RODÉ délégué à la gestion et au suivi des délégations de service

public des campings commu-



**Denis ARNDT** 



WINTZENHEIM Claude KLINGER-ZIND



WINTZENHEIM **Dominique SCHAFFHAUSER** 



**Lucette SPINHIRNY** déléguée à l'habitat (équilibre social de l'habitat et le pro-gramme local habitat (PLH))



**SUNDHOFFEN** Jean-Marc SCHULLER

délégué à l'intermodalité en vue d'une homogénéisation des trans-ports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux



HERRLISHEIM-PRÈS-COLMAR

Gérard HIRTZ délégué à la prospective budgétaire et à la dématérialisation de la procédure comptable et budgétaire



WALBACH André BEYER délégué au système d'information géographique



NIEDERMORSCHWIHR **Daniel BERNARD** délégué à la promotion touristique



ZIMMERBACH

Jacques MULLER

délégué à la lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores



ANDOLSHEIM

Christian REBERT

délégué au suivi et au développement de la mutualisation



Marie-Joseph HELMLINGER délégué aux actions de sensibilisation et de prévention des déchets et aux opérations pédagogiques afférentes



FORTSCHWIHR
Hélène BAUMERT
déléguée à la fourrière
animale et aux relations avec
les organismes compétents en
la matière



HOLTZWIHR Bernard GERBER délégué aux énergies et au Plan Climat Territorial



Marc BOUCHÉ

délégué à la gestion et au
développement des pistes
cyclables d'intérêt communautaire, et aux nouvelles
mobilités telles que le covoiturage, auto partage,
les Parking-Relais, les véhicules électriques



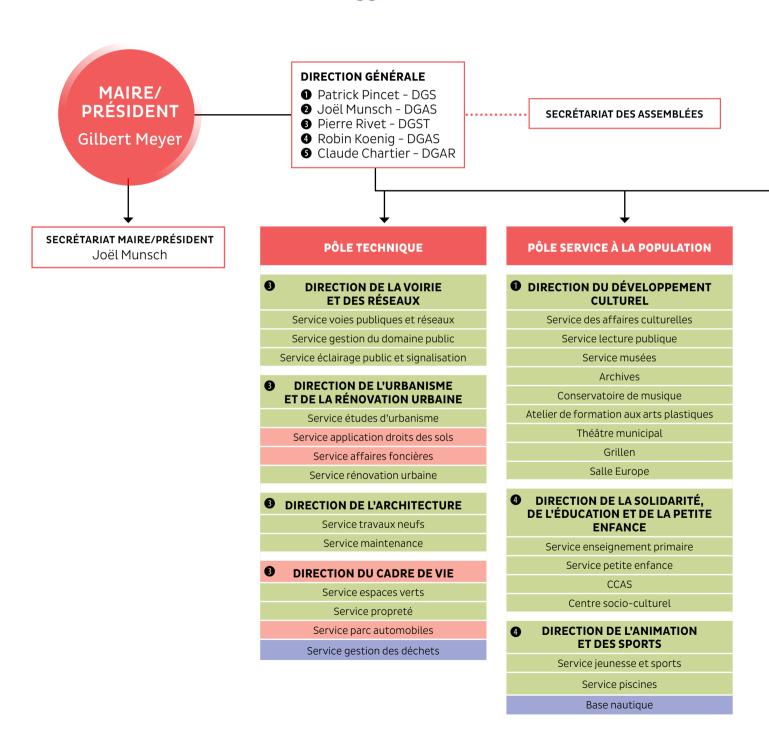
RIEDWIHR **Bernard DIRNINGER**délégué à la communication

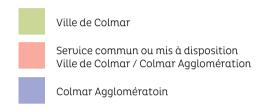


Bernard SACQUÉPÉE délégué à la présidence de la commission d'appel d'offres (CAO) et à la présidence de la commission de délégation de service public (CDSP)

### ORGANIGRAMME COMMUN

### Ville de Colmar et Colmar Agglomération





### PÔLE SÉCURITÉ, COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

#### DIRECTION DE LA SÉCURITÉ, DE LA PRÉVENTION ET DE LA CITOYENNETÉ

Police municipale

Animations et vie des quartiers

Contrat de ville

CESEC, conseils de quartiers, conseil des anciens, conseil municipal junior

- **2** DIRECTION DE LA COMMUNICATION
- **2** SERVICE RELATIONS PUBLIQUES

#### **PÔLE RESSOURCES**

- DIRECTION DES RESSOURCES
  HUMAINES
- DIRECTION DU BUDGET ET DES AFFAIRES FINANCIÈRES

Service finances Ville

Service finances CA

DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES ET
COMMANDE PUBLIQUE

Service juridique

Service population

Service commande publique

- **SERVICE INFORMATIQUE**
- **6** SERVICE SIG TOPOGRAPHIE

#### **PÔLE ATTRACTIVITÉ**

#### **4** DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE LA MOBILITÉ

Service économie, emploi et enseignement supérieur

Service transports et mobilité

Service aménagement

#### DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Service eau et assainissement

Environnement

Domaine rural et forestier

#### DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU GRAND PAYS

**Grand Pays** 

Tourisme

Relations internationales

#### GESTION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ASSOCIÉS

SITEUCE, SITDCE, SCOT, SIEOMEC



32 cours Sainte Anne 68000 Colmar

03 69 99 55 55 contact@agglo-colmar.fr